

# BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

Tarifs applicables au 3 juin 2025

## TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 100000 € : 10 % TTC du prix de vente avec une rémunération forfaitaire minimale de 5000 € TTC.
- Pour un prix de vente compris entre 100001 € et 300000 € : 6 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 300001 € : 5 % TTC du prix de vente.

**Principe du non-cumul :** l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

**Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).**

## LOCATION À USAGE D'HABITATION (LOI DU 6 JUILLET 1989)

### Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

1 mois de loyer hors charges déduction faite des honoraires selon décret

### Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur

12 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable (zone très tendue)

10 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable (zone tendue)

8 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable (zone non tendue)

Honoraires à la charge du locataire

12 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable (zone très tendue).

10 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable (zone tendue).

8 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable (zone non tendue).

## Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable.

Société HOMAE IMMOBILIER, SASU au capital de 1000 euros € - Siège social : 25 rue du Maréchal Foch 78000 Versailles - RCS Versailles n° 944 170 232 - Carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce n° délivrée par CCI PARIS ILE DE FRANCE